

Droit de visite et hébergement non exercé

Par Elomas, le 01/02/2012 à 17:37

Bonjour,

Je suis maman d'un petit garçon de 8 ans. Il est censé aller chez son père un week end sur deux et la moitié des vacances. Cependant celui ci le prend quand ca l'arrange prétextant toujours des excuses. Il y a beaucoup de choses en plus derrière tout ça car mon fils voit des choses qu'il ne devrait pas voir.

Je voudrais savoir dans un premier temps quelle solution j'ai pour faire constater qu'il ne vient pas le prendre : main courante, plainte, autre...? Car pour ressaisir le JAF il me faut des preuves.

Merci des réponses que vous m'apporterez.

Par Marion2, le 01/02/2012 à 17:57

Bonjour,

Le père n'a aucune obligation de respecter son droit de visite et d'hébergement.

La seule chose que vous pouvez faire, c'est demander en courrier recommandé AR au JAF une augmentation du montant de la pension alimentaire puisqu'il ne prend pas son fils.

Cordialement.

Par Elomas, le 01/02/2012 à 19:53

Malheureusement je ne perçois déjà pas de PA.

Par **Elomas**, le **01/02/2012** à **19:55**

Le problème c'est que dans le jugement il est écrit qu'il doit le prendre les week ends où je travaille. Travaillant un week end sur deux, il me met en difficultés à chaque fois vu qu'il prévient au dernier moment, donc je dois trouver un mode de garde rapidement à chaque fois et pour tout le week end .